



COMMUNIQUÉ

Les compagnies aériennes déplorent le manque de leadership et de clarté des recommandations de la Commission européenne sur les bons de transport

- Le manque de leadership de la CE ne va pas atténuer et pourrait même aggraver la détresse financière des compagnies aériennes et de l'industrie touristique dans son ensemble.
- Les recommandations imprécises et non contraignantes de la CE vont ajouter à la confusion des compagnies aériennes et des passagers à un moment où des actions réglementaires claires et décisives sont requises d'urgence.
- Les demandes d'une majorité des États membres de l'UE en vue d'une modification urgente du règlement UE 261 pour différer les remboursements immédiats ont été ignorées.
- Une recommandation qui ne peut être suivie par tous va causer des distorsions des règles du jeu dans l'UE.

13 mai 2020 (Genève) – Les associations Airlines for Europe (A4E), Airlines International Representation in Europe (AIRE), European Regions Airline Association (ERA) et l'Association du transport aérien international (IATA), qui défendent l'intérêt collectif des compagnies aériennes d'Europe, ont dénoncé aujourd'hui les lignes directrices imprécises et non contraignantes de la Commission européenne concernant l'utilisation des bons de transport remboursables comme solution de rechange aux remboursements immédiats des sommes pour les vols annulés en raison de la pandémie de COVID-19.

La dernière recommandation de la CE est décevante et confondante, tant pour les compagnies aériennes que pour les passagers, parce que :

1. Les recommandations sont non contraignantes et suscitent certaines attentes concernant les modalités des bons de transport. Certaines compagnies aériennes pourraient être mieux en mesure que d'autres, sur le plan commercial, de respecter ces modalités.
 2. Les recommandations peuvent être mises en œuvre de façon différente dans divers pays, ou appliquées partiellement, ou encore pas du tout – ce qui crée un risque de distorsion du marché.
1. Les passagers ne savent pas quel système de bons sera adopté, selon l'endroit où ils vivent, puisque ces systèmes pourraient différer d'un marché à l'autre.

Devant la possibilité de devoir rembourser 9,2 milliards d'euros d'ici la fin du mois de mai, à cause d'une réglementation qui n'a jamais été conçue pour gérer des annulations massives causées par une pandémie mondiale, les compagnies aériennes d'Europe demandent instamment depuis le mois de mars que la CE propose une modification d'urgence de la résolution 261/2004 en soutien aux bons de transport remboursables ou aux remboursements de billets différés, plutôt que l'exigence actuelle de remboursement en sept jours.

« Bien que les passagers aient manifestement le droit d'obtenir le remboursement de leurs billets, nous croyons que les bons de transport remboursables ou un remboursement différé représentent un compromis juste et raisonnable étant donné la situation de liquidités sans précédent que vivent actuellement les compagnies aériennes », a déclaré Thomas Reynaert, directeur général de A4E.

Pas moins de 16 États membres de l'UE, représentant 70 % de la population de l'UE, ont exprimé leur soutien à la solution de bon de transport temporaire. C'est aussi l'approche adoptée par d'autres pays, comme le Canada.

« Au moment où les compagnies aériennes affrontent la plus grave crise de leur histoire, nous sommes déçus et étonnés que la Commission ait ignoré la requête de la majorité des États membres en vue d'une modification temporaire du règlement 261/2004. Des millions d'emplois sont en péril si les compagnies aériennes font faillite. L'intervention immédiate de la Commission assurerait la protection des consommateurs tout en aidant les compagnies aériennes à traverser la crise actuelle », a déclaré pour sa part Rafael Schvartzman, vice-président régional de l'IATA pour l'Europe.

En formulant des recommandations imprécises plutôt que l'intervention réglementaire décisive dont les compagnies aériennes ont désespérément besoin, on aggravera davantage la détresse financière de plusieurs compagnies aériennes, et jusqu'à 6,7 millions d'emplois seront en péril en Europe.

Montserrat Barriga, directeur général de ERA, a déclaré : « Nous ne comprenons pas pourquoi la Commission refuse les recommandations d'une majorité des États membres, qui ont exprimé clairement que la connectivité, la concurrence et la liberté de choix des consommateurs

d'Europe doivent être préservées. Il est essentiel de modifier le règlement UE261 pour survivre à cette situation catastrophique qui, à défaut d'une modification, va nuire aux consommateurs, entraîner des prix plus élevés et une diminution du nombre de routes. »

« Nous avons besoin d'un fort leadership de la Commission, et de règles non ambiguës et identiques pour toutes les compagnies aériennes, les grandes comme les petites. Nous avons eu le contraire. La Commission fait même la promotion de la distorsion du marché », déclare Sylviane Lust, directrice générale de AIRE.

Les associations demandent aux États membres de l'UE au Conseil de faire en sorte qu'une approche harmonisée des remboursements et des bons de transport durant la pandémie de COVID-19 soit adoptée, au moyen d'une modification temporaire du cadre actuel de droits des passagers.

- IATA -

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives

Tél. : +41 22 770 2967

Courriel : corpcomms@iata.org

A4E :

Jennifer Janzen, directrice des communications, Jennifer.Janzen@a4e.eu

+32 499 828294

AIRE :

Sylviane Lust, directrice générale, sylviane.lust@aire.aero, +32 (0)2 546 10 60

ERA :

Montserrat Barriga, directeur général, Montserrat.Barriga@eraa.org

Notes aux rédacteurs :

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 290 compagnies aériennes qui assurent 82 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez nous suivre sur la page <http://twitter.com/iata> pour prendre connaissance des annonces, des positions politiques et d'autres renseignements utiles.
- Créée en 2016, Airlines for Europe (A4E) est la plus grande association de compagnies aériennes d'Europe et son siège est à Bruxelles. L'organisation défend les intérêts de ses membres pour orienter la politique aérienne de l'UE au profit des consommateurs et assurer un marché du transport aérien sûr et concurrentiel. Vous pouvez suivre ses activités sur Twitter @A4Europe.
- AIRE représente des compagnies aériennes de toutes tailles et opérant seront divers modèles d'affaires, effectuant des vols vers, en provenance et à l'intérieur de l'Europe.

- Fondée en 1980, ERA est une association professionnelle sans but lucratif représentant 64 compagnies aériennes et 149 compagnies engagées dans l'industrie européenne du transport aérien. C'est la seule association qui représente l'ensemble du spectre de compagnies engagées dans l'aviation européenne.